



# A.P.A.F

Association pour la Promotion et l'Animation Forestière

Siège social, Mairie de Paucourt, 45200 PAUCOURT

## Règlement du concours photos Fête La Forêt

### **Article 1 : PRESENTATION**

L'A.P.A.F. (Association pour la Promotion et l'Animation Forestière) organise, à l'occasion de son 30ème anniversaire, son 1<sup>er</sup> concours photo ayant pour thème :

## Fête la Forêt

Le thème des photographies devra obligatoirement être axé sur la fête de la Forêt, les stands, l'animation, les lieux.

### **Article 2 : INSCRIPTION**

Le concours est gratuit et ouvert à tous, les organisateurs et membres du jury ne peuvent pas y participer.

Chaque participant devra remplir et signer le bon de participation du concours.

Le fait de signer le bulletin de participation et d'envoyer une photo oblige le concurrent à se conformer au présent règlement et à l'accepter dans son intégralité.

### **Article 3 : ENGAGEMENTS DES CANDIDATS**

En s'inscrivant au concours Fête la Forêt et en signant le bulletin de participation, les participants s'engagent :

- ✓ A ne proposer que des photographies prises sur les lieux de la Fête de la Forêt 2018
- ✓ A ce que les clichés ne portent pas atteinte à la vie privée et au droit à l'image des personnes, à obtenir les éventuelles autorisations nécessaires de la part de la personne photographiée à l'exception des organisateurs et des participants animateurs de la manifestation (stands...)
- ✓ Les photographies ne doivent pas présenter de caractères obscène, violent, raciste, contraire à l'ordre public, ni porter atteinte à la dignité des personnes.

L'A.P.A.F. se réserve le droit de ne pas sélectionner une image hors sujet ou qui porterait préjudice à l'esprit du concours ou à la présentation d'une personne.

### **Article 4 : DROITS**

Les participants au concours Fête la Forêt s'engagent à céder gracieusement leurs clichés à l'association A.P.A.F. et à autoriser leur diffusion gratuite, totale ou partielle. Aucune utilisation commerciale ne sera faite par l'A.P.A.F. En aucun cas, il ne sera versé de droit d'auteur au candidat.

Les photographies pourront être exploitées et utilisées directement par l'A.P.A.F. pour illustrer tout document papier ou internet, en mentionnant le nom de l'auteur dans le cadre des crédits photos.

Tout participant accepte par avance de divulguer ses « Nom et Prénom » et commune d'origine qui pourront être mentionnés sur le site internet du club, de la commune de Paucourt ou dans la presse locale comme l'Eclaireur ou la République du Centre.

#### **Article 5 : DATE ET DUREE DU CONCOURS**

Le concours se déroulera du 2 au 9 septembre 2018, sur les lieux de la fête de la Forêt, pendant la préparation et le jour de la Fête de la Forêt.

#### **Article 6 : MODALITE/FORMAT**

Seul le tirage papier sera accepté, (noir et blanc ou couleurs).

Un auteur peut présenter 2 photos maximum.

Présentation : **photo imprimée sur papier A4, format libre, verso vierge de tout texte ou signe distinctif.**

Les photos pourront être collées sur un support A4 de 1 à 3<sup>mm</sup> d'épaisseur, **aucun sous verre ne sera accepté.**

Au dos, en haut à gauche de chaque support, l'étiquette ci-après devra être remplie et collée.

#### **Article 7 : DEPOT DES ŒUVRES**

Les photographes amateurs participants sont invités à transmettre leurs travaux aux organisateurs avant le 1<sup>er</sup> Octobre 2018, directement à la Mairie de PAUCOURT ou par voie postale sous enveloppe cachetée à l'adresse suivante :

MAIRIE DE PAUCOURT

APAF : concours photo/ ne pas ouvrir

Place de l'église

45200 PAUCOURT

#### **Article 8 : JURY/ EXPOSITION**

Le jury sera composé de 6 membres : Monsieur le Maire de Paucourt ou son représentant, 1 membre de l'A.P.A.F et de 4 personnes ayant des connaissances artistiques ou photographiques.

Les photographies seront jugées sans que le jury ne connaisse leurs auteurs, en tenant compte des critères énoncés dans ce règlement. Il sera tenu compte du respect du thème, des qualités artistiques, techniques et originalités de la photo.

Les photographies seront exposées à Paucourt, salle de la Clairière, les 10 et 11 novembre 2018.

Des expositions temporaires pourront être organisées chez nos partenaires et associations

**Pour tout renseignement s'adresser à :**

**Henri DROUART**

**225 Rue Raymond Lecerf**

**45200 Amilly**

**Tél : 06 63 13 05 53 courriel : [henri.drouart@free.fr](mailto:henri.drouart@free.fr)**

**Fiches à signer et à coller derrière les œuvres page suivante**

CONCOURS PHOTO Fête la Forêt	
NOM	
Prénom	
Adresse	
n° téléphone	
Adresse mail	
<b>PHOTOGRAPHIE</b>	<b>1</b>
<i>Titre de l'œuvre</i>	
<i>Je déclare avoir lu et approuvé le règlement du concours photo : Signature :</i>	

CONCOURS PHOTO Fête la Forêt	
NOM	
Prénom	
Adresse	
n° téléphone	
Adresse mail	
<b>PHOTOGRAPHIE</b>	<b>2</b>
<i>Titre de l'œuvre</i>	
<i>Je déclare avoir lu et approuvé le règlement du concours photo : Signature :</i>	